



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

énergies renouvelables

Question écrite n° 101895

Texte de la question

La France peut se fixer un objectif de 50 % de couverture de ses besoins en chauffage par énergies renouvelables « locales » (biomasse, déchets, géothermie) d'ici une génération, préconise un rapport sénatorial publié en ce mois de juillet 2006. Compte tenu des impératifs écologiques (réchauffement de la planète) et d'indépendance énergétique qui s'imposent plus que jamais à nous, il est indispensable que l'État montre l'exemple. Le rapport insiste sur le « gisement considérable de chaleur d'origine renouvelable » que constitue la biomasse: ressources forestières, en constante progression, ou sous-produits de l'agriculture et de l'élevage. De même la géothermie, au « potentiel de développement immense » et dont « le gisement apparaît totalement sous-exploité ». En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui indiquer s'il compte inciter son administration à s'équiper en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101895

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 août 2006, page 8274